

Rapport d'activité 2020



Le mot de la Présidente

Réaliser le rapport d'activité de l'année 2020 nous ramène inexorablement à l'épidémie Covid 19 qui nous a mobilisés tout au long de l'année et qui a imposé son tempo.

Vous l'avez vécu. Les centres de santé ont été très actifs. Ils ont dû s'organiser et s'adapter pendant de longs mois à une situation mouvante, jamais connue avec des confinements, des déconfinements, des re-confinements, du dépistage, de la vaccination, des gestes barrières à promouvoir ...

Dans cette situation inédite pour toutes et tous, la FNCS a essayé de remplir au mieux ses missions. Nous avons été très sollicités à tous les niveaux national mais aussi régional, et local. Nous avons relayé les informations, analysé des doctrines officielles aux contours parfois flous, nous avons alerté et protesté contre toutes les insuffisances de la politique publique et si nous avons su mettre en valeur notre plus-value nous avons aussi su protester quand les centres de santé étaient oubliés.

La FNCS a recueilli vos questionnements, vos revendications, vos inquiétudes. Au travers de vos remontées nous avons mesuré l'énergie mobilisée par les centres de santé sur le terrain et nous avons essayé d'en donner une visibilité. Les centres de santé ont répondu présent et se sont mobilisés pour faire face. Celle-ci a révélé les capacités des centres de santé, structure de soins coordonnées et pluri professionnelle, à se mobiliser et à répondre au mieux à l'urgence immédiate mais aussi à s'inscrire dans la durée. Nous avons fait la démonstration de leur efficacité et (dé)montré les capacités d'adaptation et de réactivité des équipes pluri professionnelles dans une situation caractérisée par de nombreuses incertitudes.

On ne peut malheureusement donner toute la richesse de l'activité et de la prise d'initiative des CDS dans le rapport présenté.

L'activité de la FNCS en 2020 ne peut se réduire à la seule gestion de la crise. Elle a continué, dans une situation difficile, à donner toujours plus de visibilité aux centres de santé auprès des institutions.

Cette année 2020 n'a pas été un arrêt sur image des activités de la FNCS mais nous a permis, au contraire, de prendre plus de visibilité auprès des institutions et quelque part de montrer l'intérêt du modèle porté par les centres de santé pour structurer les prises en charges en soins primaires.

En février 2020 a été signé l'avenant 3 de l'Accord National, fruit de trois mois de travail avec la CNAMTS. Cet avenant consacre une valorisation de l'activité médico-sociale des centres de santé.

Tout au long de cette crise, la FNCS a surligné, à de nombreuses reprises, les besoins spécifiques des populations vulnérables. Les dispositifs de droit commun, en situation de crise, se sont révélés insuffisants pour une prise en charge adaptée. Les besoins concernant l'accès au numérique, à la prévention, aux soins, à une meilleure prise en charge en santé mentale ont été plus difficilement couverts pour ces populations.

L'accélération de la pénurie de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire national s'est imposée dans les échanges entre les acteurs concernés et est devenue encore plus criante dans cette crise. Les collectivités locales, en première ligne des besoins des populations et des politiques publiques, ont pris une part non négligeable dans la régulation de la crise au travers des centres de santé, de centres Covid, de dépistage et de vaccination, des dispositifs d'aller-vers les publics vulnérables. Enclenchée ces dernières années, la progression de la création de centres de santé s'est poursuivie durant l'année 2020, comme le montrent les chiffres de l'observatoire National des Centres de Santé.

Pour accompagner cette tendance, la FNCS a continué à développer des outils pour favoriser l'exercice d'équipe pluriprofessionnelle, la coopération entre les acteurs d'un territoire, la prise en charge globale de la santé des populations, la lutte contre les inégalités d'accès aux soins, le paiement au forfait... La FNCS et son équipe se saisissent de tous les leviers à leur disposition pour tendre vers ces objectifs. De très nombreux travaux sont en cours qui sollicitent l'active implication des gestionnaires des centres de santé, leurs équipes et leurs représentants : création des CPTS, expérimentation du forfait d'équipe, le déploiement des assistants médicaux, la formation et l'inclusion des IPA...

Après une année 2020 marquée par l'urgence, nous devons nous attacher à continuer de construire des réponses adaptées et pérennes pour les centres de santé en 2021.

Sommaire

LA VIE CONVENTIONNELLE

5

LES CENTRES DE SANTÉ EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

11

LES CENTRES DE SANTÉ DANS LES POLITIQUES NATIONALES

18

UNE EXPERTISE SOLLICITÉE PAR LES INSTITUTIONS

24

LA FNCS SE DÉPLOIE DANS LES RÉGIONS

27

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS ET DES ÉQUIPES

31

COMMUNICATION

34

LA VIE CONVENTIONNELLE

22/04/2020 - Négociation DIPA CDS - CNAMTS - RNOGCS

Laurent EVEILLA...

WALGER

Colombani

Franck de Rabaudy

DAVIDLAU

C3SI

Laurie Fradin Uniopss

Florian PEREZ-G...

berrarl

TANVEZCH

Lucie Loisel

Mayer Francois

delphine champ...

Gonzague DEBE...

c.flavigny

REVEL-00100

Céline Giordano

Sabrina Tanquer...

eschindler

Muet

Arrêter la video

Participants 19

Converser

Partager l'écran

Réactions

Quitter la réunion

La mission première de la FNCS, comme organisme représentatif des centres de santé, s'est fortement développée ces trois dernières années. Chaque année un nouvel avenant se négocie.

Rétrospective

Décembre 2015 : Signature d'un nouvel accord national après plus de 10 ans sans renégociation du 1^{er} Accord signé en 2003 avec l'Assurance Maladie.

Mai 2017 : Signature de l'avenant n°1

Des progrès signés ! Il améliore les moyens de la prise en charge des patients complexes pour les centres de santé médicaux et polyvalents,

- renforce les outils nécessaires à la pratique de soins coordonnés ambulatoires : les protocoles pluriprofessionnels, le dossier médical informatisé,
- permet de faire vivre l'ambition portée par les équipes médicales et administratives de développer une politique d'accès aux soins et la prévention sur un territoire,
- permet enfin aux futurs gestionnaires de sécuriser financièrement la création de nouveaux centres de santé et aux actuels de réduire leurs charges.

Mars 2019 : Signature de l'avenant n°2

Il transpose des éléments inclus dans les conventions libérales qui ont été négociées préalablement.

- art. 1 : Rémunération forfaitaire recours à la télémedecine
- art. 2 : Contrat de solidarité territoriale
- art. 3 : ROSP, 29 indicateurs + de 16 ans, 10 indicateurs - de 16 ans.
- art. 4 : Contrat d'accès aux soins dentaires
- art. 6 : Contrat de solidarité nationale en zone sous dotée, dispositif de prévention bucco-dentaire

Février 2020 : Signature de l'avenant n°3

Janvier 2021 : Ouverture de la négociation de l'avenant n°4

Les négociations conventionnelles de l'Accord national des centres de santé

L'avenant 3 signé en février 2020 et publié aux JO du 3 septembre 2020

L'Avenant 3 a marqué une avancée significative en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins via l'exercice regroupé et la prise en compte de la vulnérabilité dans la file active.

Cet avenant 3 valorise la présence de médiateurs en santé dont les missions visent l'accès aux droits sociaux, l'accompagnement psychosocial et à favoriser la promotion de la santé auprès des patients. Il supprime le plafond de 25% de la majoration liée à la prise en charge des publics bénéficiaires de la CMU-C et l'AME dans les centres médicaux et polyvalents.

Toutefois, il persiste une sous valorisation de l'effort des centres de santé lorsqu'ils s'implantent dans les zones sous-denses.

À l'instar de ce qui a été fait pour les médecins libéraux (avenant n°7 à la convention médicale), l'accord prévoit une aide au recrutement des assistants médicaux au sein des centres de santé. Si

la philosophie du dispositif ne change pas, les conditions de financement et les contreparties ont été adaptées aux spécificités des centres de santé.

L'avenant 3 comporte différentes mesures visant à aider les centres de santé à acquérir des équipements permettant le déploiement des actes de téléconsultation. L'accord conventionnel prévoit également la mise en place d'une aide financière pour les centres de santé ayant recours à des télé-expertises. <https://www.ameli.fr/hauts-de-seine/exercice-coordonne/textes-reference/accord-national/avenant-3>

<http://www.mediam.ext.cnamts.fr/ameli/cons/CIRCC/2021/CIR-2-2021.PDF>

L'avenant 4 est lancé en janvier 2021

Présentation par la CNAMTS de la séance d'ouverture des négociations du 21 janvier 2021 :

https://www.fnccs.org/sites/default/files/Seance_1_CPN_CDS_-_21_01_2021-presentation_CNAM.pdf

De nouvelles négociations paritaires se sont ouvertes visant la poursuite des politiques nationales inscrites dans "Ma santé 2022" et la mise en œuvre des conclusions du Ségur de la santé. Certains éléments des négociations précédentes n'ont pu être transposés dans l'avenant 3 de l'Accord national des centres de santé. C'est le cas pour les rémunérations des Infirmiers en pratique avancée (IPA). Dans le cadre de la Commission paritaire nationale du 21/01/2021, l'Assurance maladie annonce sa volonté de déployer des outils aujourd'hui adaptés aux MSP qui seront ajustés aux centres de santé. Ces outils visent à connaître, à partir des données de la CNAM, le profil patientèle (tranches d'âges, ALD, file active MT, recours au cds, les profils de certaines pathologies (insuffisance cardiaque, diabète) activité (actes, prescription, facturation), prévention (vaccination, dépistage). De nombreux sujets restent en suspens et feront donc l'objet d'échanges lors des séances de négociation avec la direction de l'Assurance Maladie, notamment :

- L'équité des financements des contrats démographiques
- Le financement du numérique en santé
- **La rémunération des activités médico-sociales et de prévention.**

Le Conseil de l'UNCAM a voté le 10 septembre 2020, les orientations en vue de l'ouverture de négociations pluriprofessionnelles et de négociations d'un avenant 9 avec les médecins autour des 4 grands axes suivants :

- l'exercice coordonné,
- les soins non programmés,
- la télésanté,
- le numérique en santé

La FNCS siège également à la table des négociations de l'ACI CPTS :

La négociation de l'avenant 2 des CPTS a débuté le 24 septembre 2020

[La FNCS qui siège dans les négociations conventionnelles de l'ACI CPTS](#), était présente à la première séance post-Ségur. L'ensemble des représentants des professionnels de l'offre de soins se sont réunis à quatre reprises.

Les orientations de la négociation de l'avenant étaient :

1. L'accélération du déploiement des CPTS :
 - simplification des modalités d'adhésion et de suivi à l'ACI
 - dispositif incitatif pour les CPTS rejoignant rapidement l'ACI,
2. L'intégration d'une nouvelle mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves, dans le contexte d'un état d'urgence sanitaire
3. L'évolution de certaines missions, notamment la mission soins non programmés qui devra être vue en cohérence avec la mise en place du SAS (Service d'Accès aux soins)

La FNCS, était présente à la première séance post-Ségur.

L'ensemble des représentants des professionnels de l'offre de soin se sont réunis à quatre reprises

Les orientations de la négociation de l'avenant étaient :

1. L'accélération du déploiement des CPTS :
 - simplification des modalités d'adhésion et de suivi à l'ACI
 - dispositif incitatif pour les CPTS rejoignant rapidement l'ACI,
2. L'intégration d'une nouvelle mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves, dans le contexte d'un état d'urgence sanitaire
3. L'évolution de certaines missions, notamment la mission soins non programmés qui devra être vue en cohérence avec la mise en place du SAS (Service d'Accès aux soins)

Au final cet avenant n'a pas été signé

La FNCS siège à l'ACI MSP

Une négociation de l'ACI des MSP s'est ouverte ce 28 janvier 2021 L'Assurance maladie entame une série de négociations en 2021 qui visent à "*adapter notre système de santé dans un contexte particulier et inédit*", Cette négociation de l'ACI MSP s'inscrit dans le contexte d'aménagements législatifs, réglementaires et organisationnels liés à la crise mais aussi dans le prolongement de Ma Santé 2022 et du Ségur de la santé.

L'avenant 4 est lancé en janvier 2021

Présentation par la CNAMTS de la séance d'ouverture des négociations du 21 janvier 2021 :

https://www.fncs.org/sites/default/files/Seance_1_CPN_CDS_-_21_01_2021-presentation_CNAM.pdf

De nouvelles négociations paritaires se sont ouvertes visant la poursuite des politiques nationales inscrites dans "Ma santé 2022" et la mise en œuvre des conclusions du Ségur de la santé. Certains éléments des négociations précédentes n'ont pu être transposés dans l'avenant 3 de l'Accord national des centres de santé. C'est le cas pour les rémunérations des Infirmiers en pratique avancée (IPA). Dans le cadre de la Commission paritaire nationale du 21/01/2021, l'Assurance maladie annonce sa volonté de déployer des outils aujourd'hui adaptés aux MSP qui seront ajustés aux centres de santé. Ces outils visent à connaître, à partir des données de la CNAM, le profil patientèle (tranches d'âges, ALD, file active MT, recours au cds, les profils de certaines pathologies (insuffisance cardiaque, diabète) activité (actes, prescription, facturation), prévention (vaccination, dépistage). De nombreux sujets restent en suspens et feront donc l'objet d'échanges lors des séances de négociation avec la direction de l'Assurance Maladie, notamment :

- L'équité des financements des contrats démographiques
- Le financement du numérique en santé
- La rémunération des activités médico-sociales et de prévention.

Autre volet des échanges avec la CNAMTS en cette année 2020 : dispositif d'indemnisation de perte d'activité (DIPA)

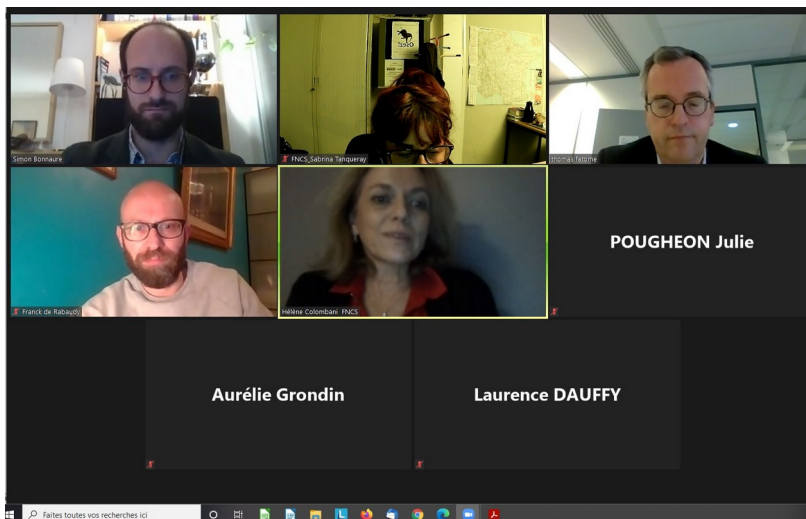
La crise covid et les mesures de confinement ont bousculé les modalités « classiques » de financement de l'Assurance maladie. La suspension temporaire de certaines activités comme celles du dentaire ou des spécialistes, le besoin en équipements de protection individuelle, les nouvelles mesures d'hygiène, l'adaptation des organisations médicales (développement de la télémedecine, des consultations à distance) ... A l'instar des professionnels libéraux, la FNCS avec les autres représentants des centres de santé s'est engagé en 2020 dans la négociation d'un dispositif d'indemnisation de perte d'activité (DIPA) : <https://www.fncs.org/compensation-covid19-declaration-juin-2020-plafond-global-releve>.

Selon les chiffres transmis par l'Assurance Maladie, 1 538 centres de santé ont perçu un versement entre le mois de mai et le 15 novembre 2020. Plus de 100,6 M€ ont été versés.

- 53,8M€ pour les centres de santé dentaires (53%) avec une aide moyenne d'environ 67 700€
- 43,6M€ pour les centres de santé médicaux/polyvalents (43%) avec une aide moyenne d'environ 85 200€
- **2,4M€ pour les centres de santé infirmiers (2%) avec une aide moyenne d'environ 11 300€ .**

Rencontre avec Thomas Fatôme, nouveau directeur générale de la CNAM

Nicolas REVEL, directeur général de la CNAM a quitté ses fonctions pour rejoindre le cabinet du 1^{er} Ministre, Jean CASTEX.



En juillet 2020, Thomas FATOME est nommé au poste de directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) et de l'Union nationale des caisses d'Assurance Maladie (Uncam) .

La FNCS a sollicité une audience afin de se faire connaître et présenter les sujets qu'elle souhaite voir dans le cadre des négociations conventionnelles. En

décembre 2020, une échange a été programmé en présence de la Présidente de la FNCS, de son trésorier et l'équipe de la CNAM autour du nouveau directeur général.

9 points ont été traités lors de cet échange :

1. L'[Amendement PLFSS2021 art 33](#) visant un dispositif de régulation d'installation des centres de santé en zone surdoté
2. Le maintien de l'offre en radiologie de secteur 1 des centres de santé dont l'activité est difficile à équilibrer – quelle place dans les négociations de l'avenant 4.
3. Compensation financière des centres durant le covid - 2ème vague covid – quelle disposition mettre en œuvre
4. ESS - ESP - quelle négociation dans l'ACI des structures d'exercice collectif SEC
5. Forfait IPA – la transposition dans l'accord national des centres de santé
6. Forfait installation et maintien des centres de santé, la FNCS demande l'équité des financements avec les professionnels libéraux
7. Publics vulnérables – demande de la FNCS du renforcement des prise en charge médico-social - AME - CMUc - médiateur en santé, dans le cadre des négociations conventionnelles
8. Ameli pro – encore des services non accessibles aux équipes des cds : déclaration maladie professionnelles, liste ALD....
9. **Article 51 - PEPS**

LES CENTRES DE SANTÉ EN PLEIN DÉVELOPPEMENT



Dans les Hautes-Pyrénées, Aureilhan ouvre son centre de santé

mars 2020 Le centre municipal de santé d'Aureilhan a ouvert ses portes le 23 janvier dernier. Plus de 7 800 habitants de la commune ont ainsi accès à une offre de soins plus élargie sur le territoire. Suite à la concertation avec les professionnels de santé d'Aureilhan, un groupe de travail composé de...



A Fresnes (77) Plaines et Monts de France CCPMF ouvre un centre de santé

juin 2020 Porté par la communauté de communes des Plaines et monts de France (CCPMF), un centre de santé intercommunal voit le jour à Fresnes, en Seine-et-Marne. Une antenne est également prévue à Saint-Pathus, d'ici la fin de l'année 2020. Sept autres projets sont en cours de réflexion afin de mailler le...



A Cherbourg-en-Cotentin (50), une SCIC gère le nouveau centre

août 2020 Le dernier centre de santé créé à Cherbourg-en-Cotentin propose des consultations de médecins généralistes et de sage-femme. Il a ouvert ses portes le 23 mars 2020. Près de 4 000 personnes n'ont pas accès à un médecin traitant sur Cherbourg. Le centre est porté par une société coopérative d'intérêt...



A Tarbes, le chantier du centre de santé municipal bientôt livré

juin 2020 Dans le but de faciliter l'accès aux soins pour ses plus de 40 000 habitants, la commune de Tarbes a décidé de se doter d'un centre de santé municipal. Ce centre municipal de santé est composé de 2 salles d'attente, d'un secrétariat, d'une banque d'accueil et de 3 cabinets réservés aux médecins qui...



A Isigny-le-Buat (50), la commune décide de salarier des médecins

juillet 2020 Cette commune de la Manche compte recruter, à terme, 4 médecins afin de mailler le territoire en offre de soins suffisante pour les 3 319 Isignois. Si des médecins sont toujours en exercice, à Isigny-le-Buat (Manche), cela n'empêche pas les élus d'anticiper la recherche de ceux qui leur succéderont...



Le Conseil départemental de l'Orne ouvre son 1er centre de santé

juin 2020 Département essentiellement rural, l'Orne est un territoire à faible accessibilité en offre de soins ambulatoires. Le Centre départemental de santé de l'Orne franchit une étape majeure. Vendredi 12 juin, Christophe de Balor, président du Conseil départemental de l'Orne, a présenté aux élus le...



A Hennebont, un centre de santé communautaire en démarrage

avril 2020 En Bretagne, la commune d'Hennebont, qui compte plus de 15 000 habitants, voit un centre de santé communautaire s'installer dans le quartier politique de la ville (QPV) de Kérihouais. Un centre de santé communautaire a ouvert, ce lundi 6 avril 2020, à Hennebont. La structure s'inscrit dans une...



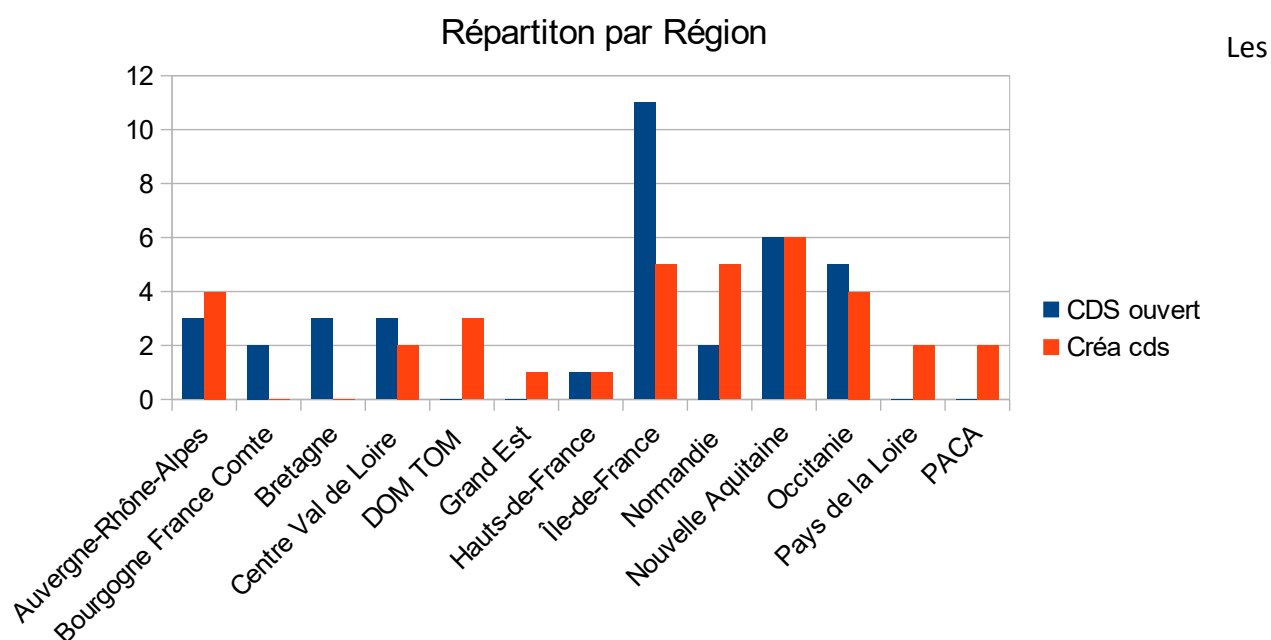
Dans les Hautes-Pyrénées, Aureilhan ouvre son centre de santé

mars 2020 Le centre municipal de santé d'Aureilhan a ouvert ses portes le 23 janvier dernier. Plus de 7 800 habitants de la commune ont ainsi accès à une offre de soins plus élargie sur le territoire. Suite à la concertation avec les professionnels de santé d'Aureilhan, un groupe de travail composé de...



2020 le nombre de nouveaux d'adhérents : + 66 nouveaux gestionnaires

Le graphique sur la répartition par région des nouveaux adhérents en 2020 montre une tendance nette à la création de nouvelles structures.



Typologies des gestionnaires nouveaux adhérents :

33 collectivités territoriales, 33 autres types de gestionnaires

66 NOUVEAUX ADHÉRENTS 2020

27 COMMUNES

VILLE des ABRETS EN DAUPHINE (38) (Isère)	Créa cds médical	ARA
VILLE de BOURGES – (18) (Cher)	CSI médicalisation	CVL
VILLE de CASTELNAU MONTRATIER – SAINTE ALAUZIE (46) Lot	1 cds médical	OCC
VILLE de COURTENAY (45) Loiret	1 cds médical	CVL
VILLE de COGNAC – (16) (Charente)	1 cds médical	NA
VILLE D'EZY-SUR-EURE – (27) (Eure)	Créa cds médical	NOR
VILLE D'ELNE – (66) (Pyrénées-Orientales)	Créa cds médical	OCC
VILLE de HEUDEBOUVILLE (27) (Eure)	Créa cds médical	NOR
VILLE d'INGRE(45) (Loiret)	Créa cds médical	CVL
VILLE d'ISIGNY-LE-BUAT – (50) (Manche)	Créa cds médical	NOR
VILLE d'ISSY LES MOULINEAUX (92) (Hauts-de-Seine)	1 cds médical	IDF

VILLE D'EZY-SUR-EURE – (27) (Eure)	Créa cds médical	NOR
VILLE de JUILLAN – (65) (Hautes-Pyrénées)	Créa cds médical	OCC
VILLE de LA TOUR BLANCHE CERLCES – (24) (Dordogne)	Créa cds médical	NA
VILLE du PASSAGE D'AGEN (47) (Lot-et-Garonne)	Créa cds médical	NA
VILLE des PAVILLONS-SOUS-BOIS (93) Seine-St-Denis)	1 cds médical	IDF
VILLE de PLERIN (22) (Côtes d'Armor)	1 cds médical	BRE
VILLE de PORT LA NOUVELLE (11) (Aude)	1 cds médical	OCC
VILLE d'ORLEANS (45) (Loiret)	Créa cds médical	CVL
VILLE de RIORGES (42) (Loire)	Créa cds médical	ARA
VILLE de SAINT CLAR (32) (Gers)	1 cds médical	OCC
VILLE de SAINT GILLES CROIX DE VIE (85) (Vendée)	Créa cds médical	PDL
VILLE DE SAINTE-HILAIRE-DE-BRETHMAS	Créa cds médical	OCC
VILLE de SAINT JEAN DE LA RUELE (45) (Loiret)	Créa cds médical	CVL
VILLE de SAVIGNY-SUR-ORGE (91) (Essonne)	Créa cds médical	IDF
VILLE de SEVERAC D'AVEYRON (12) (Aveyron)	Créa cds médical	OCC
VILLE de TARBES (65) (Haute-Pyrénées)	1 cds médical	OCC

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC de LISIEUX	Créa cds médical	NOR
CC de Sarlat Périgord Noir à Sarlat	Créa cds médical	NA
CC du Pays Noyonnais à NOYON (66) (Oise)	1 cds polyvalent	HDF
CC Pays de l'Ourcq à MARY-SUR-MARNE (77) (Seine-et-Marne)	Créa cds médical	IDF

2 DÉPARTEMENTS

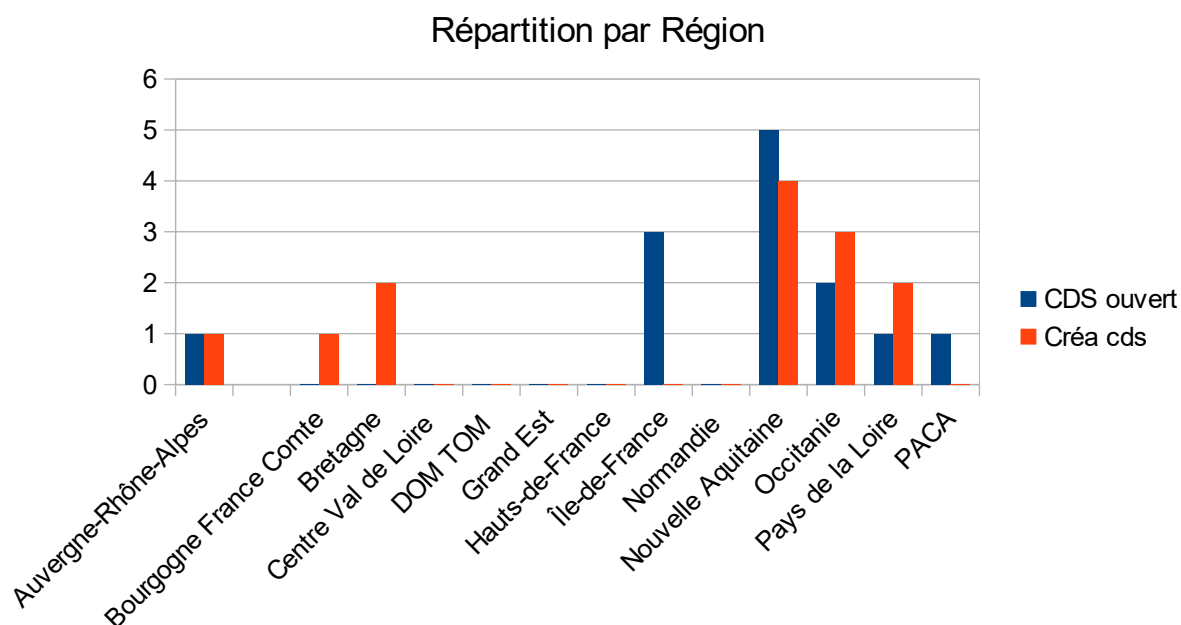
DÉPARTEMENT de la Seine-Saint-Denis (93)	cds bus dentaire	IDF
DÉPARTEMENT de L'Orne (61)	1 cds médical	NOR

33 ASSOCIATIONS, ÉTABLISSEMENTS, UNIVERSITÉS, FONDATIONS

Association AMAD (42) (Loire)	1 cds médical	ARA
Association - Centre de Santé Polyvalent Côte Basque (64) (Pyrénées-Atlantiques)	1 cds médical	NA
MSA Services Alsace (68) (Haut-Rhin)	Créa cds médical	GE
Association – La Vie à Domicile – Maison de la santé et des aidants (33) (Gironde)	Créa cds médical	NA
Association – Croix Rouge Française - Direction Régionale Ile de France (93) (Hauts-de-Seine)	6 cds polyvalent	IDF
Association du Centre de santé Sarlat Périgord Noir (24) (Dordogne)	Créa cds médical	NA
Centre de Santé des Luys (64) (Pyrénées-Atlantiques)	1 cds médical	NA
Association SOSM LA PROVIDENCE (89) (Yonne)	1 cds polyvalent	BFC
Association ROMUALD (33) (Gironde)	Créa cds médical	NA
Association gestionnaire du Centre de santé Caillebotte (91)	Créa cds médical	IDF

(Essonne)		
Assoc. Gestionnaire du Centre de santé CTLM (89) (Yonne)	1 cds médical	BFC
Centre de santé Médicale (CESAME) (69) (Rhône)	1 cds médical	ARA
Association MEDIKSANTE chez SPCM (75) (Paris)	1 cds médical	IDF
Fondation Maison de santé Protestant Bordeaux Bagatelle (33) (Gironde)	1 cds médical	NA
Association du Centre de santé du Bassin Marmandais (47) (Lot-et-Garonne)	1 cds médical	NA
Association Les Sourires de Cilaos (974) (La Réunion)	Créa cds médical	DOM-TOM
Fondation Massé Trévidy (29) (Finistère)	1 cds médical	BRE
Association APARM (03) (Alliers)	Créa cds médical	ARA
Association ADCS-KERSANTE (75) (Paris)	Créa cds médical	IDF
Association OUNONODZINYO (976) (Mayotte)	Créa cds médical	DOM-TOM
Association Banlieues Santé (13) (Seine-St-Denis) – Bobigny	Créa cds médical	IDF
SCIC Centre de santé Brès-Croizat de Cherbourg-en-Cotentin (50) (Manche)	1 cds médical	NOR
Service de Santé Universitaire (SSU Perpignan) (66) (Pyrénées-Orientales)	1 cds médical	NA
Clinique Centre de santé des Minimes – Toulouse (33) (Haute-Garonne)	1 cds médical	OCC
Service de Santé Universitaire (SSU) – Université de Clermont Auvergne – (63) (Puy-de-Dôme)	1 cds médical	ARA
SCIC Centre de santé Allo Médical Caraïbes – Sainte Anne (971) (Guadeloupe)	Créa cds médical	DOM-TOM
Fédération La renaissance Sanitaire (Centre de santé de Villiers Saint-Denis) – (Hôpital)	Créa cds médical	HDF
ESPIC Centres de santé Rothschild (19ème/12ème), Paris – [Fondation]	1 cds médical	IDF
Association centre de santé de soins généraux à Marignane	Créa cds médical	PACA
Fédération ADMR – (85) (Vendée)	Créa cds médical	PDL
Fédération ADMR – (86) (Vienne)		
Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouve – CH2P à Lamballe, Côtes d’Armor (22)	1 cds médical	BRE
Association. ADMR-ROYANS-VERCORS (26) (Drôme)	Créa cds médical	ARA
Association – Centre de Santé à Marseille, Education Santé Nord 13 (ESN13) – MARSEILLE] – (13) (Bouches-du-Rhône)	Créa cds médical	PACA

Perspectives 2021 : + 21 nouveaux gestionnaires sur le 1^{er} trimestre



Sur le premier trimestre 2021, la tendance semble se confirmer avec **23 nouvelles adhésions** enregistrées. On relève en particulier l'arrivée de **3 nouveaux départements** qui souhaitent porter une politique publique d'offre de soins à travers le déploiement de centres de santé départementaux.

4 COMMUNES

VILLE de BATZ-SUR-MER (44) (Loire-Atlantique)	Créa cds médical	PDL
VILLE du MONTREAL-DU-GERES (32) (Gers)	Créa cds médical	OCC
VILLE de MORLAIX (29) (Finistère)	Créa cds médical	BR
VILLE de PERPIGNAN (66) (Pyrénées-Orientales)	Cds médical	OCC
VILLE de VAUX-LE-PENIL (77) (Seine-et-Marne)	Cds médical	IDF

2 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC de Fumel Vallée du LOT à Fumel (47) (Lot-et-Garonne)	Créa cds médical	NA
CC de la région de Dieppe à Dieppe (76) (Seine-Maritime)	Cds médical	NA

3 DÉPARTEMENTS

Conseil Départemental du Gers à Auch (32) (Gers)	Créa cds médical	OCC
Conseil Départemental de la Vendée (85) (Vendée)	2 cds médical	PDL
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (06) (Alpes-Maritimes)	Créa cds médical	PACA

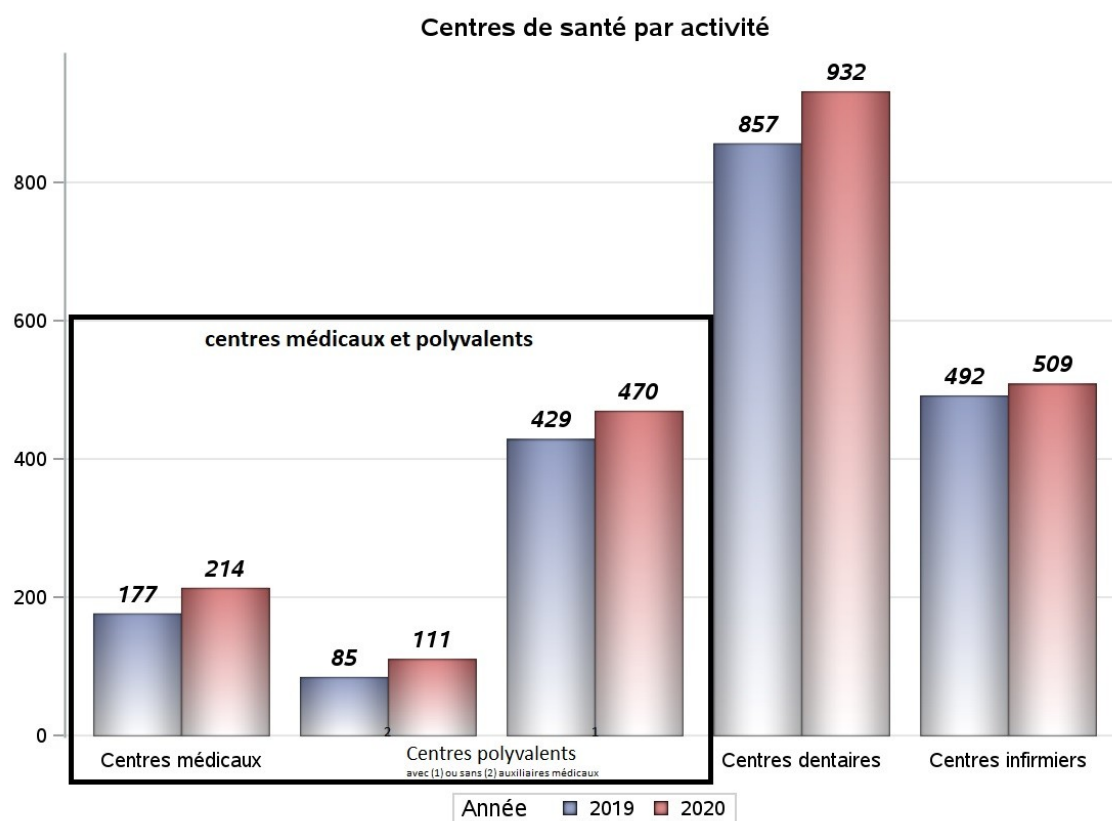
14 ASSOCIATIONS, ÉTABLISSEMENTS, UNIVERSITÉS, FONDATIONS

Association AMAD (SSIAD) (64) (Pyrénées-Atlantiques)	Créa cds médical	NA
Association ADASP25 (25) (Doubs)	Créa cds médical	BFC
Association HALPPYCARE (69) (Rhône)	Créa cds médical	ARA
Association de gestion du centre de santé du Lavardacais (47) (Lot-et-Garonne)	Cds médical	NA
Association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegrade en Marche (23) (Creuse)	Créa cds médical	NA
Association LE190 (75) (Paris)	Cds médical	IDF
Association Santé Commune (69) (Rhône)	Cds médical	ARA
Association Réseau Louis Guilloux (35) (Ille-et-Vilaine)	Cds médical	BRE
Association Centre de santé Polyvalent (12) (Aveyron)	Cds médical	OCC
Association Groupement Médical de soins Immédiats de l'Hopital (57) (Moselle)	2 cds médical	NA
Association Polyclinique d'Auber (93) (Seine-Saint-Denis)	1 cds polyvalent	IDF
Association Sociale du Canal à l'Arrone (82) (Tarn-et-Garonne)	Créa cds médical	OCC
Association Asclépiade (19) (Corrèze)	Créa cds médical	NA
Association Centre de santé Saint Vincent de Paul (24) (Dordogne)	Cds médical	NA

Les chiffres de l'observatoire des centres de santé

2 236 centres de santé ont été enregistrés début 2021 sur la plateforme de l'ATIH, dans le cadre de l'observatoire des centres de santé.

Ce chiffre confirme le développement des centres de santé médicaux et polyvalents qui passent de 691 à 795 en un an. Sur les 196 nouveaux centres de santé, **104 médicaux et polyvalents ont ouverts leurs portes en 2020**, 17 centres de santé infirmiers, 75 centres de santé dentaires.



LES CENTRES DE SANTÉ DANS LES POLITIQUES NATIONALES

Un ségur de la santé au chevet des soignants

EDOUARD PHILIPPE

PREMIER MINISTRE

SÉGUR DE LA SANTÉ Edouard Philippe a promis une «revalorisation significative» des rémunérations pour les soignants.

0:48 / 1:20

Faites défiler la page pour afficher plus de détails

OUVERTURE DU SEGUR DE LA SANTÉ LE 25 MAI 2020

En juin 2020, après avoir sollicité le 1er Ministre et le Ministre de la Santé, et à la suite de son communiqué de presse sur les 22 propositions pour bouger les lignes des politiques de santé, la FNCS intègre le processus et les groupes de travail du Ségur de la santé. Des membres du Bureau et du Conseil d'administration participent à l'ensemble des groupes de travail et au Comité national pour soutenir la place des centres de santé dans les évolutions organisationnelles de l'offre de santé. Bien que de nombreux axes de travail soient tournés vers l'hôpital, des propositions concrètes sont demandées à la FNCS.

Le 3 juillet, elle présente 22 propositions inspirées de l'engagement au quotidien des centres de santé et de la démonstration de la plus-value des pratiques coordonnées pluriprofessionnelles. Ces propositions poursuivent l'ambition de modifier en profondeur et durablement notre système de santé, notamment le pilier ambulatoire en impliquant l'ensemble des acteurs de la communauté du territoire :



Des limites sont devenues visibles : la faiblesse dans l'investissement en santé publique, l'absence de prévention et de préparation aux situations de crise sanitaire, l'absence de structuration des soins primaires et un système de santé tourné essentiellement sur le curatif.

Depuis plusieurs années, la FNCS défend une vision systémique du système de santé avec la volonté d'impulser les efforts partout où ils devraient être : la prévention, l'action sur les déterminants de santé, un maillage territorial de structures d'exercice regroupé et coordonné pour un accès équitable à des soins où que l'on soit. L'objectif étant de «rééquilibrer» le système de santé dans sa globalité, d'agir pour une réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'impulsion donnée, ces dernières années, au renforcement de l'exercice coordonné et pluriprofessionnel, notamment avec les centres de santé et les maisons de santé, a commencé à faire bouger les lignes de l'ambulatoire dans un sens positif. Pendant la crise, ces structures ont montré leurs capacités de réaction et d'agilité afin d'innover pour faire face et organiser des ponts avec le médico-social et les

hôpitaux. Dans de nombreux cas, ils sont les pivots d'une organisation territoriale notamment autour de la mise en mouvement de CPTS afin de promouvoir une dynamique de responsabilité populationnelle partagée au niveau local.

La FNCS propose 6 axes pour bouger les lignes :

1. **Investir dans un système de santé rééquilibré** : refonder sa gouvernance et son organisation, refonder l'offre de soins sur la base de la responsabilité populationnelle....
2. **Réformer les soins de première ligne** : Faire de l'exercice pluriprofessionnel et coordonné un des piliers du système ambulatoire...
3. **Développer une politique de santé publique** qui prenne en compte la lutte contre les maladies chroniques en développant une politique de prévention...
4. **Lutter contre les inégalités de santé** en favorisant une politique solidaire auprès des plus vulnérables.
5. **Rendre attractives les carrières pour les professionnels** salariés de l'ambulatoire en élargissement le statut de praticien hospitalier aux professionnels de santé des centres de santé...
6. **Développer une démocratie sanitaire avec les patients et les élus**. De nombreuses recherches ont montré que l'approche centrée sur le patient améliore la satisfaction du soignant et celle du patient.

Les 22 propositions de la FNCS sont **consultables ICI**

Paiement au forfait des équipes, l'expérimentation PEPS

Lancée en 2019 par le Ministère des solidarités et de la santé et l'Assurance Maladie, l'expérimentation PEPS repose sur le principe d'une rémunération forfaitaire collective des professionnels de santé, qui se substitue au paiement à l'acte.

[Selon le cahier des charges](#) de l'expérimentation, la mise en place d'un forfait vise à encourager le découplage entre professionnels de santé, l'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins prodigués, en plaçant le patient et son parcours de santé au cœur de la prise en charge de l'équipe traitante.

La FNCS porte depuis de nombreuses années l'idée d'un financement à la capitation pour sortir des entraves d'une prise en charge globale de la santé, produites structurellement par le paiement à l'acte. C'est pourquoi de nombreux centres de santé médicaux et polyvalents se sont portés volontaires pour intégrer l'expérimentation et envisager de nouvelles perspectives. Seize candidats ont été retenus.

Ce projet est porté par l'[IJFR, institut de recherche](#) commun aux centres de santé. Après plus d'un an de préparation, l'expérimentation débute le 1er janvier 2021 dans 16 centres de santé.

Lire ICI l'interview du Dr Beaupin, Président de l'IJFR

«Patients traceurs» , adaptation des supports aux centres de santé

Malgré l'épidémie de Covid-19, la FNCS et ses adhérents se mobilisent sur l'adaptation de la méthode du "Patient traceur", avec l'appui de la STARAQ et le soutien de l'ARS Île-de-France.

20 février 2020 : 1ère réunion avec les CMS de Saint-Ouen (93), Pantin (93), Nanterre (92) et de l'Epée de Bois de la Ville de Paris (75) .

Après avoir pris connaissance de la démarche du patient traceur en ville de l'HAS et de l'expérimentation menée par l'ARS Occitanie, les participants travaillent sur :

- ⌚ Le choix commun du parcours de prise en charge du diabète de type 2 pour simplifier l'expérimentation.
- ⌚ L'identification des professionnels à mobiliser au sein des équipes pour l'expérimentation,
- ⌚ L'étude de certains points d'organisation de la démarche dans les centres de santé
- ⌚ Le partage de différentes ressources pour l'adaptation collective des supports de la démarche

23 juillet 2020 : 2ème réunion avec le CMS de Pantin (93), Nanterre (92), Conflans Sainte-Honorine (78), Champigny (94) et Alfortville (94). Trois nouveaux centres de santé franciliens rejoignent l'expérimentation pour travailler sur :

- ⌚ L'identification des conditions nécessaires à la continuité de l'expérimentation : la limitation de l'expérimentation à l'approche rétrospective, l'ouverture du groupe de travail à d'autres centres y compris issus d'autres Régions, et la participation de chacun selon ses moyens mobilisables et ses disponibilités
- ⌚ La simplification de la grille de recueil des données professionnelles du dossier patient : Chaque étape de grille adaptée par la STARAQS au parcours de prise en charge du diabète de type 2 est revue par les participants à la lumière de leur expérience de terrain. Une relecture est également effectuée de la fiche d'information et de recueil du consentement auprès du patient proposée par la STARAQS.
- ⌚ L'identification des étapes du déploiement de la démarche en centre de santé : à partir des échanges au sein du groupe, la STARAQS propose la 1ère version d'une fiche projet.
- ⌚ L'étude des différentes publications réalisables à partir de cette expérimentation, des conditions nécessaires et de leur temporalité.

4 novembre 2020 : 3ème réunion avec les CMS de Pantin (93), Nanterre (92), Conflans-Sainte-Honorine (78), Champigny (94), d'Alfortville (94), et Tisserand de la Ville de Paris (75). Cette réunion accueille également le centre Cara santé de Marseille, le CDS de l'université de Clermont et les CDS de l'AGECSA de Grenoble. Les travaux portent sur : la finalisation de la simplification de

la grille de recueil des données professionnelles du dossier patient et la simplification de la grille de recueil de l'entretien auprès du patient proposée par la STARAQS.

27 novembre 2020 : 4ème réunion en distanciel avec les mêmes participants. Les travaux portent sur : la finalisation de la simplification de la grille de recueil de l'entretien patient et la proposition de développement informatique d'une application spécifique de la part de la STARQS, en vue de simplifier pour les centres de santé la saisie des données, leurs analyses et le partage des résultats.

L'ANDPC ouvre son SI aux salariés

En juillet 2020, l'ANDPC a sollicité les fédérations représentant des organisations de santé salariant des professionnels de santé dans l'objectif d'une part de favoriser l'ouverture du compte et du Document de traçabilité par les professionnels de santé salariés non éligibles au financement de l'ANDPC, et d'autre part de relancer la réflexion initiée en 2018 autour d'un process de gestion du DPC des PS salariés s'appuyant sur le développement d'un module Établissements de santé sur le site web Mon DPC. La FNCS a été associée à cette construction en convenant que la particularité des professionnels de santé des centres de santé dont le DPC est financé par l'ANDPC nécessiterait une organisation spécifique. Trois visioconférences se sont tenues en 2020.

L'Agence propose d'ouvrir son SI aux salariés des établissements de santé, aux centres de santé et aux établissements médico-sociaux, avec pour objectif principal d'aider à la gestion du DPC en facilitant :

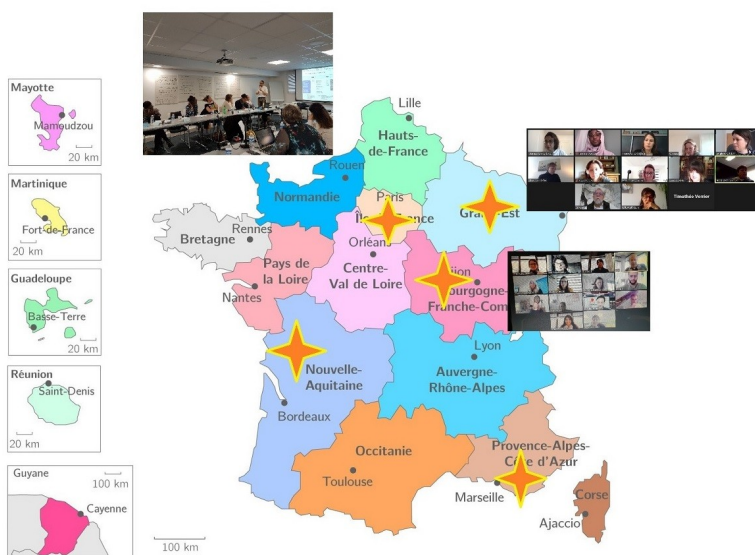
- les processus d'inscriptions/de désinscriptions ;
- le pilotage et le suivi du DPC au sein des ES – suivi des plans de DPC, enveloppes, planning,...
- la différenciation des actions de formation continue ou de DPC suivies par les salariés (ainsi que la différenciation des formats : FC et EPP / GDR) ;
- l'implémentation automatique du DDT des salariés ;
- la production d'analyses globales à partir des données objectivables sur lesquelles s'appuyer pour proposer des actions d'amélioration.

En 2020, l'essentiel des réflexions à porter sur le point 1 et le processus d'inscription et d'identification des PS salariés sur le site de l'Agence avec une option individuelle de création de compte par chaque PS rapproché d'un établissement par le compte FINESS, et une option collective de création de compte d'établissement et fourniture du fichier de ses PS implanté par l'Agence dans son SI.

C'est la logique collective avec un process d'inscription centralisé sur l'établissement qui a été privilégié par le groupe de réflexion.

Formation des coordinateurs des centres, le déploiement se poursuit

Initialement prévue pour les Maisons de santé, la formation PACTE-EHESP vise à professionnaliser et diplômer les coordinateurs des structures pluriprofessionnelles en soins primaires. En 2017 les centres de santé médicaux et polyvalents d'Ile-de-France ont été inclus



dans le dispositif avec le concours de l'Agence régionale de santé. En 2019, 18 coordinateurs ont ainsi pu présenter leur mémoire auprès d'un jury composé de représentants de l'ARS, de l'EHESP et de la FNCS. Ces résultats encourageants ont permis l'ouverture d'une seconde session de formation.

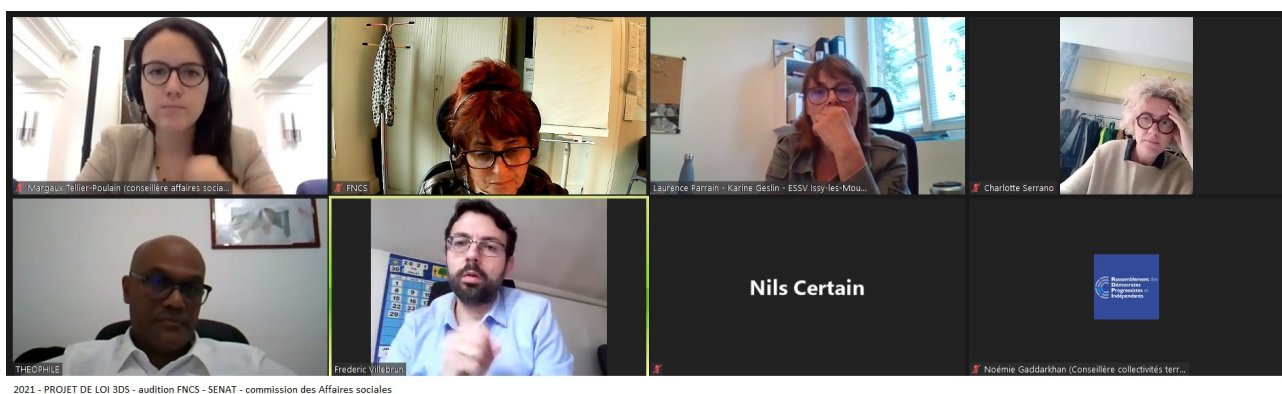
5 partenariats engagés dans 5 régions

En 2020, en dépit de la pandémie, les ARS des régions Grand Est, Nouvelle Aquitaine, PACA et Bourgogne Franche Comté ont souhaité soutenir le développement de ce dispositif sur leurs territoires. L'équipe de la FNCS s'engage pleinement auprès des institutions locales pour la réussite du projet : recrutement des formateurs, appel à candidature, sélection des coordinateurs "stagiaires", suivi du projet en continu avec les différents partenaires,... La FNCS s'est mobilisée auprès des formateurs pour maintenir les séminaires de formation malgré l'impossibilité de se réunir physiquement. L'EHESP a répondu présent en mettant rapidement en place les outils nécessaires à des formats en distanciel.

L'objectif d'une meilleure qualité de l'exercice d'équipe se traduit notamment par la reconnaissance et une qualification diplômante des coordinateurs des centres de santé. C'est pourquoi en 2021 la poursuite du déploiement de ce dispositif PACTE-CDS sur l'ensemble des régions reste d'actualité, tout comme l'adaptation des outils de formation pour chacune des organisations aujourd'hui incluses dans le dispositif PACTE : MSP, CPTS, CDS....

En 2021, l'ouverture d'une nouvelle session nationale de formation de formateurs "relais" s'est ouverte aux professionnels souhaitant intégrer le dispositif aux côtés de la FNCS.

UNE EXPERTISE SOLLICITÉE PAR LES INSTITUTIONS



Le modèle organisationnel des centres de santé porte à la fois une vision santé publique de l'accès aux soins ainsi qu'une approche territoriale. Ces particularités en font des structures ancrées sur leur territoire, sensibles à leur environnement immédiat, réactives aux événements sanitaires.

La crise du covid19 a été un révélateur de leurs qualités et de leurs compétences

La FNCS, en portant la voix de ses adhérents auprès des pouvoirs publics, s'est vu reconnaître comme une référence en matière d'analyse pour ses connaissances organisationnelles et techniques en lien avec son expérience sur le terrain.

Tout au long de l'année 2020 la FNCS a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des pouvoirs publics : DGOS, cabinet du 1^{er} Ministre et du Ministre de la santé, Agence nationale de la cohésion des territoires, délégation interministérielle à la pauvreté, IGAS, Commissions des affaires sociales du Sénat et de l'Assemblée, DGOS, cabinet du Ministre de la Santé, Agence du numérique en santé, Assurance Maladie...

Quartiers prioritaires, l'ANCT lance une consultation post crise sanitaire

La FNCS contribue

Au plus fort de la pandémie, les centres de santé notamment à proximité des QPV ont dû réorganiser et réaménager la structure pour continuer à y accueillir les patients tout en respectant les prérogatives sanitaires, par la mise en place de protocoles. La plupart des centres de santé ont créé 2 filières : une file Covid-19 (avec les patients suspects) et une file non Covid-19. Cette réorganisation a nécessité de dégager 2 parcours patients différents au sein du centre avec une salle d'attente pour chaque file (salles d'attente dont les capacités d'accueil ont été limitées en nombre). Cette réorganisation a nécessité du temps de travail supplémentaire pour les équipes, temps n'étant pas rémunéré par ailleurs.

De l'achat de matériel permettant de protéger (comme le plexiglass à l'accueil) et des équipements de protection (masques, gants, blouses, etc.) pour le personnel du centre et la patientèle a été effectué en masse pour contrer la propagation du virus au sein de la structure. A cela s'ajoute une prestation de ménage plus élevée en vue de désinfecter régulièrement les locaux dans la journée. Ces dépenses supplémentaires représentent une charge financière non négligeable pour les centres de santé.

En Ile-de-FRANCE, l'ARS lance une conférence téléphonique quotidienne Ville/usagers, réunissant les représentants de l'offre de soins de Ville et les représentants des usagers.

Les représentants de la FNCS sont présents à l'ensemble des séances.

En octobre 2020, l'ensemble des partenaires se mobilise pour maintenir la continuité des soins. Un communiqué de presse commun rappelle aux populations d'Ile-de-France la nécessité de garder le lien avec leurs soignants :

[COVID-19 : continuité des soins en ville, gardez le contact avec vos professionnels de santé ! | Agence régionale de santé Ile-de-France \(sante.fr\)](#)

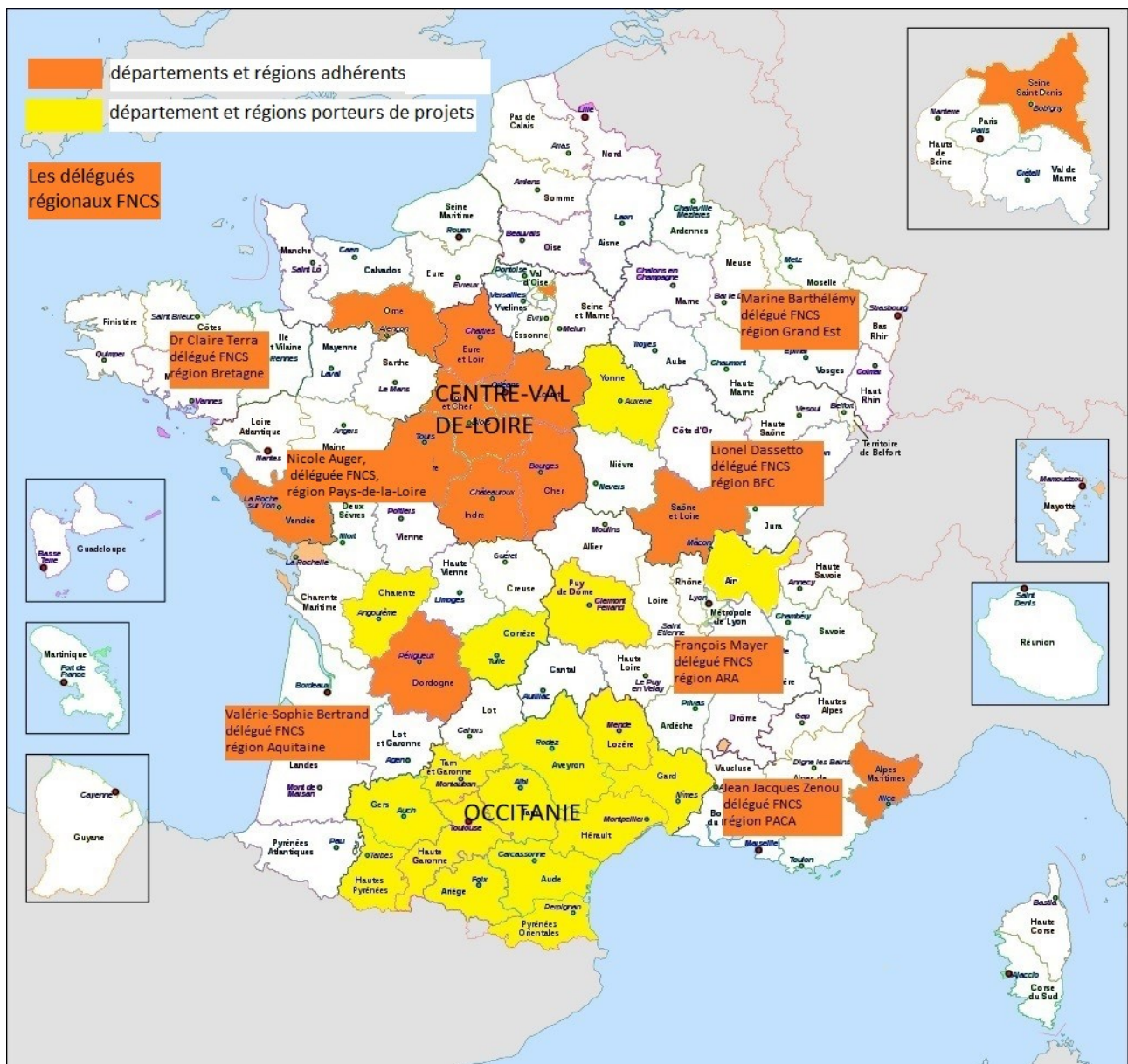
Les centres de santé de Seine Saint Denis ont été mobilisés pour construire avec les parties prenantes, une publication visant à la coordination et la continuité des soins Ville-Hôpital. : https://www.fncs.org/sites/default/files/094-ARSIdeF-CRAPS_2020-11-25_Doctrine_Coordination-Continuite-Soins_Ville.pdf

En 2021, La FNCS est appelé pour siéger au HCCAM

Par décret n°2021-122 du 04/02/2021, un représentant désigné par le président de la Fédération nationale des centres de santé (FNCS) intègre les membres du HCCAM.

Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) est une instance de concertation créée par le décret du 7 octobre 2003 et pérennisée par la loi du 19 décembre 2005 (loi de financement de la sécurité sociale pour 2006). Le Haut conseil formule des diagnostics et propositions adressés aux Ministres et aux assemblées et rendus publics. Au fil du temps, le HCAAM a étendu ses travaux au-delà des questions économiques et financières, à l'organisation du système de santé et à sa transformation.

LA FNCS SE DÉPLOIE DANS LES RÉGIONS



Installation de 7 délégués régionaux

La FNCS a désigné ses premiers représentants en région. Ces nouveaux délégués sont des relais précieux pour construire des relations de confiance avec les acteurs locaux dans le cadre des travaux menés par la FNCS.

La quantité importante de travaux en cours rend impossible leur présence sur tous les sujets. Selon les délégués, les missions peuvent être variables et s'adaptent à leur disponibilité et les priorités de leur territoire. Pour renforcer leurs actions, la FNCS lance en 2021 le recrutement d'un premier poste salarié pour les appuyer.

La liste des 7 délégués régionaux FNCS

- PACA : Jean-Jacques ZENOU, CARA Santé MARSEILLE
- ARA : Philippe MAYER, Fondation des dispensaires de LYON
- PDL : Nicole AUGER, Ville de CONNERRE
- BFC : Lionel DASSETTO, CD71
- BRE : Dr Claire TERRA, CDS RENNES
- NA : Valérie-Sophie BERTRAND, CDS Ville de BERGERAC
- GE : Marine BARTHELEMY

Rencontres avec les directions des ARS

Grâce aux actions menées par les délégués régionaux et le développement des centres de santé médicaux et polyvalents, les contacts avec les directions des agences régionales de santé se sont multipliés.

- En région Grand Est, la FNCS a été invitée à se présenter lors du comité de pilotage « soins primaires » en présence de l'ensemble des acteurs de l'offre du soins sur le territoire.
- En région Bourgogne Franche Comté, l'un de nos représentants a pu assister aux réunions de crise durant la pandémie. Les informations ont ainsi pu être relayées auprès des centres de santé de la région.
- En région Bretagne, des rencontres ont eu lieu avec la direction de l'offre de soins pour permettre de déployer la formation PACTE et échanger sur le déploiement des centres de santé sur ce territoire.
- En région Normandie, la FNCS a pu échanger avec le directeur général de l'ARS et son équipe concernant le déploiement des nombreux projets et les relations avec les institutions locales.
- En région PACA, le délégué régional est invité à de nombreuses rencontres en lien avec l'organisation ambulatoire des soins.
- En région Nouvelle Aquitaine, les centres de santé sont dorénavant représentés lors des commissions de soutien aux projets de création de centres de santé.

Multiplication du nombre de sièges dans en commissions paritaires

4 instances de représentations régionales et/ou départementales représentent potentiellement 140 sièges à occuper pour les représentants FNCS.

Accord national CPR et CPD en Ile-de-France uniquement 12 régions + 8 départements (IDF)

Liste de nos représentants dans les commissions paritaires régionales de l'Accord national :

EST	JACQUELIN	Dr Nicolas	TIT	Doulevant le Chateau
EST	L'HERMITE	Nathalie	SUP	Nogent
N A	GROSSEAU-POUSSARD	Garance	TIT	ESPOIR - Poitiers
NA	ICHER	Angélique	SUP	Arcachon
BFC	DASSETTO	Lionel	TIT	CD71
BFC	BERREGAD	Saadia	SUP	Ass. AEPNS
BRE	VIDELO	Jean-Jacques	TIT	Le Sourn
BRE	HALNA	Karine	SUP	Saint Quay Portrieux
CVL	WERQUIN-GUITTON	Catherine	TIT	Saint Pierre des Corps
CVL	ROUIDI	Sid-Ahmed	SUP	Chateaudun
OCC	MAGUIN	Fabien	TIT	La Case de Santé Toulouse
OCC	MAINCION	Virginie	SUP	La Case de Santé Toulouse
HDF	SAISON	Hervé	TIT	Hondschoote
HDF	WIECZOREK	Martine	SUP	Hondschoote
PDL	AUGER	Nicole	TIT	Connerré
PDL	BROUARD	Véronique	SUP	Connerré
ARA	BORGIA	Agnès	TIT	AGECSA
ARA	PICHON	Philippe	SUP	AGECSA
PACA	CONTE	André	TIT	Mutuelle de provence
PACA	ZENOU	Jean-Jacques	SUP	CARA Santé

NOR	DECAEN	Nadège	TIT	CD 61
NOR	FOUQUET	Victor	SUP	CMS Alençon

ACI CPTS : CPR et CPL (commission par région et/ou par département) 13 régions + 93 départements

CPR ACI SPP : commission par région uniquement – 13 régions

- 3 sièges sont réservés aux représentants des centres de santé dans les commissions paritaires régionales de chacune des deux ACI CPTS et SPP¹
- 3 sièges sont réservés aux représentants des centres de santé dans les commissions paritaires locales de l'ACI CPTS

La multiplication des commissions paritaires en lien avec les négociations des ACI (SPP¹ et CPTS) et de l'Accord national des CDS, ont permis aux représentants des centres de santé de siéger de plus en plus nombreux.

La récente installation de ces nouvelles représentations se met en place progressivement. La FNCS a soumis à ses adhérents un appel à candidature pour occuper les postes en région et localement : <https://www.fncs.org/questionnaire/posez-votre-candidature-aux-commissions-paritaires-locales-aci-cpts#overlay-context=les-elus-et-l-equipe-salariee-de-la-fncs>

Plus de 50 candidatures ont été déposées par les adhérents.

1 - structures pluri professionnelles

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS ET DES ÉQUIPES



En 2020, **91 porteurs de projets** de création de centres de santé ont pris contact **pour la première fois** avec la FNCS dont **19 situés dans ou à proximité d'un QPV**.

Au total, la FNCS a accompagné, de manière ponctuelle ou régulière,

157 porteurs de projets de centre de santé.

Parmi les porteurs de projets accompagnés en 2020, la grande majorité concerne des territoires sous dotés en offre de médecine générale. 47 centres de santé en projet sont situés en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) et 64 en Zone d'Action Complémentaire (ZAC).

Pour soutenir l'avancée de ces projets et les accompagner, la FNCS publie des outils adaptés aux besoins des futurs gestionnaires et des équipes en exercice

Quelques exemples d'articles parus en 2020 :

- « Les 8 étapes pour la création d'un centre de santé » : <https://www.fncs.org/8-etapes-pour-creer-un-centre-de-sante>
- « Diagnostic territorial : outils et plateformes » : <https://www.fncs.org/diagnostic-territorial-outils-et-plateformes>
- « Les possibilités de financement en centre de santé » : <https://www.fncs.org/les-possibilites-de-financement-pour-les-centres-de-sante>
- **IVG instrumentale** : <https://www.fncs.org/ivg-medicamenteuse-et-instrumentale-des-parcours-amenages> et <https://www.fncs.org/ivg-instrumentale-en-centre-de-sante-le-decret-d-application-publie>
- **Formation de coordinateur Pacte** : <https://www.fncs.org/formation-des-coordonateurs-la-seconde-vague-est-lancee-en-ile-de-france>
- **Application d'auto-évaluation de la qualité et de la sécurité des soins** : <https://www.fncs.org/risques-infectieux-auto-evaluation-de-votre-organisation-interne>
- **Assistants médicaux** : <https://www.fncs.org/assistantes-medicales-3-temoignages-sur-la-construction-du-poste>
- **CPTS** : <https://www.fncs.org/pantin-et-nanterre-des-centres-de-sante-a-l-initiative-d-une-cpts>
- **Guide d'aide à la facturation en CDS** : <https://www.fncs.org/guide-d-aide-a-la-facturation-en-centre-de-sante>
- **La permanence des soins ambulatoires (PDSA)** a fait l'objet d'une fiche juridique : <https://www.fncs.org/pdsa-et-statut-de-cosp-aspects-juridiques-et-mise-en-oeuvre>
- « Les outils de la démarche qualité en centre de santé » <https://www.fncs.org/les-outils-de-la-demarche-qualite-en-centre-de-sante>
- « Hémochromatose, témoignage de pratiques en centres de santé » : <https://www.fncs.org/hemochromatose-temoignages-de-pratiques-en-centres-de-sante>

Approche communautaire en santé : partenariat avec l'Institut Renaudot

Pour nous lancer pleinement sur ce sujet de l'implication des habitants et usagers et le développement de la santé communautaire, un **partenariat avec l'Institut Renaudot** a été amorcé dès la fin de l'année 2019 et poursuivi au cours de l'année 2020. Suivant un objectif commun de réduction des inégalités de santé, une convention a donc été signée en Mai 2020 entre les deux organismes autour de deux axes :

1 Groupe de travail

Dans le but d'échanger entre eux sur les pratiques et les outils utiles à leur activité professionnelle quotidienne, les deux parties s'engagent à constituer et animer un groupe de travail mensuel autour de la santé communautaire et des soins primaires qui se concentreront sur deux sujets :

- La création d'un module de formation sur la démarche communautaire en santé au sein de la formation PACTE (Programme d'Amélioration Continue du Travail d'Équipe) pilotée par l'EHESP en partenariat avec la FNCS.
- La rédaction d'un Cahier de l'Institut Renaudot sur les démarches communautaires en santé dans les centres de santé.

2 Comité de pilotage

Afin de suivre au mieux les dossiers en cours et afin d'échanger sur la méthodologie de projets, les parties se réuniront autant que de besoin pour piloter :

L'organisation d'une journée d'échange et d'information à destination des équipes des centres de santé afin de les sensibiliser à la démarche communautaire en santé,

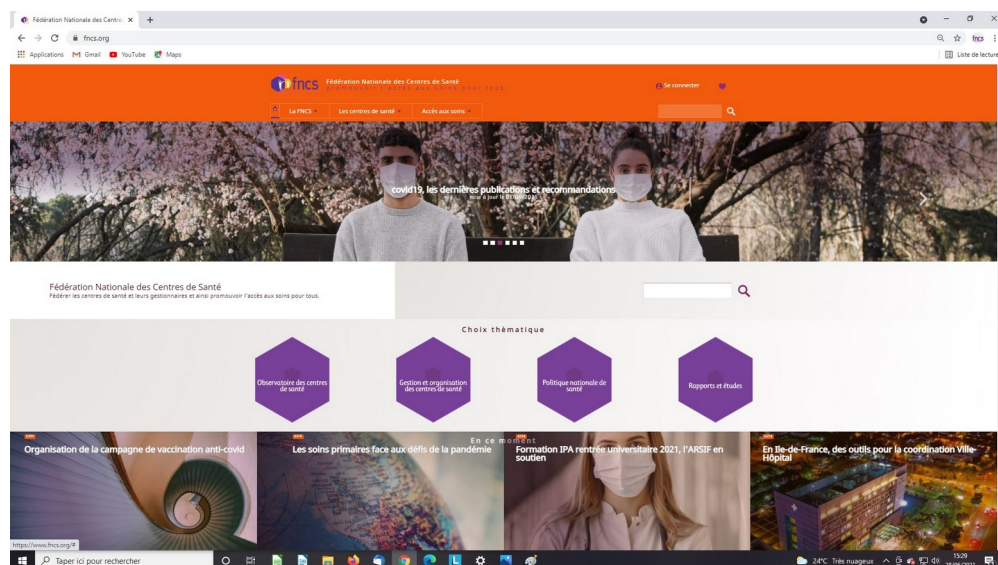
L'accompagnement de centres de santé en activité ou en construction. De façon ponctuelle, la FNCS et l'Institut Renaudot proposent un accompagnement conjoint sur des projets spécifiques engageant la santé communautaire au sein de centres de santé. Une attention particulière sera portée aux centres de santé dits « communautaires » et ceux implantés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La FNCS et l'Institut Renaudot s'engagent à organiser une réunion annuelle reprenant les termes du partenariat afin d'évaluer conjointement l'année écoulée.

[La survenue de la pandémie a suspendue ces travaux. Ceux ci ont pu reprendre en janvier 2021.](#)



Début 2021 un premier projet expérimental d'accompagnement a été lancé auprès d'une équipe qui souhaite créer un centre de santé « participatif » à Oraison dans le département des Alpes-de-Haut de Provence.

COMMUNICATION



Les communiqués de presse

Janvier 2021

L'accès à la vaccination contre la Covid19, un nouvel épisode des inégalités de santé ?

La FNCS, dont plusieurs adhérents sont engagés depuis le 18 janvier dans la campagne de vaccination, souhaite alerter sur les difficultés d'accès aux prises de rendez-vous, en particulier pour les personnes âgées et les patients les plus éloignés du numérique. Le risque de créer de nouvelles situations d'inégalités sociales et territoriales est important. [Lire la suite](#)

Les centres de santé sur le front de la vaccination



Les centres de santé se mobilisent pour réussir la vaccination contre la COVID 19 et leurs équipes sont prêtes à prendre part à l'effort collectif. De son côté, la FNCS participe activement aux séances de travail du comité de pilotage national, au côté des autres représentants de la médecine de Ville. [Lire la suite](#)

Novembre 2020

Les centres de santé ignorés, le Ministre de la santé interpellé

En octobre 2020, la presse s'est fait l'écho d'un courrier adressé aux médecins libéraux par le Ministre des solidarités et de la santé. Ce dernier a souhaité les assurer de sa *"totale mobilisation"* à leurs côtés afin d'affronter la deuxième vague de Covid-19. Olivier Véran précise, à juste titre, aux médecins libéraux qu'ils sont *"en première ligne pour prendre en charge [les] patients, pour rappeler inlassablement les gestes barrières et répondre aux interrogations que se posent tous les jours nos concitoyens"*. [Lire la suite](#)

Les centres de santé refusent un amendement en trompe l'oeil

Lors de la discussion de la loi de finance de la sécurité sociale, le gouvernement a fait adopter un amendement visant à soumettre les centres de santé à une régulation "d'installation". Au prétexte de régulation territoriale, des centres de santé ne pourront plus s'implanter dans des zones prétendument sur dotées ! Cet amendement est une mauvaise proposition, totalement hors de la réalité. L'ensemble des fédérations de gestionnaires et des organisations professionnelles des centres de santé, qui ont été consultées de façon lacunaire, condamnent son adoption. [Lire la suite](#)

Juillet 2020

Séjour de la santé : 22 propositions pour bouger les lignes des politiques de santé

La FNCS s'est fortement mobilisée pour faire entendre la voix des centres de santé durant le Séjour de la Santé. A travers sa contribution elle « revendique le besoin d'une profonde réforme du système de santé français s'appuyant sur la démocratie sanitaire, la compétence de ses acteurs afin de contribuer à la justice sociale et territoriale ». [Lire la suite](#)

Mai 2020

Les centres de santé exclus du Comité Séjour national !

La Fédération nationale des centres de santé (FNCS) et l'Union syndicale des médecins de centres de santé (USMCS) viennent d'écrire au Premier Ministre par la voix de leurs présidents respectifs, le Dr Hélène Colombani et le Dr Eric May. Nos organisations s'étonnent de la mise à l'écart des organisations représentatives des centres de santé et de leurs professionnels du Comité Séjour national annoncé lundi à l'issue de la séance d'ouverture à laquelle elles ont participé. [Lire la suite](#)

Avril 2020

Donnez aux Maisons et Centres de Santé les moyens de tester massivement !



Face à la montée de l'épidémie, fidèles à leurs valeurs, les maisons de santé et centres de santé ont su se réinventer. [Lire la suite](#)

Mars 2020

Ce n'est pas aux centres de santé qu'il faut s'attaquer mais aux inégalités d'accès aux soins !

Un communiqué MG France en date du 27 février accuse les centres de santé d'accroître les déserts médicaux. Dans leurs recommandations pour les candidats aux élections municipales nos confrères de MG France s'en prennent aux centres de santé. A les suivre nous pourrions même penser que ce sont les centres de santé (CDS) qui seraient responsables des "déserts médicaux" et de la difficulté d'accès aux soins primaires de nombreux français.

Deux français sur trois ont déjà dû reporter ou renoncer à des soins pour raisons financières ou faute de médecins disponibles, or rappelons que les CDS représentent seulement 5 % des soins ambulatoires en France. [Lire la suite](#)

La fracture numérique s'invite au sein de la téléconsultation ou comment contribuer aux inégalités de santé.

La Fédération Nationale des Centres de santé (FNCS) a interpellé par courrier le 30 mars dernier le directeur général de la CNAM pour demander, qu'à l'égal des téléconsultations, les consultations téléphoniques soient également cotées pendant une période de 3 mois. Cette demande s'ancre sur notre connaissance du réel. Les centres de santé se sont mobilisés pour mettre en place la téléconsultation. Si nombre de nos patients disposent des moyens pour en bénéficier, nous savons également que certains d'entre-eux n'en ont pas la possibilité, notamment dans les territoires populaires et parmi nos patients âgés. [Lire la suite](#)

Février 2020

Avenant 3 C'est signé !

Les centres de santé ont signé le 4 février l'avenant 3 à leur convention avec l'Assurance Maladie. Celui-ci transpose aux centres de santé certaines préconisations des conventions libérales. Nous nous en félicitons ! Il marque une avancée significative en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins via l'exercice regroupé et la prise en compte de la vulnérabilité dans la file active. Toutefois, il persiste une sous valorisation de l'effort des centres de santé lorsqu'ils s'implantent dans les zones sous-denses. [Lire la suite](#)

Janvier 2020

Les centres de santé expérimentent le paiement en équipe



Nous nous félicitons que 16 centres de santé, dont 14 sont adhérents de la FNCS, puissent expérimenter des modes de financement inédits, permis par l'article 51 de la LFSS 2018 de la loi de financement de la Sécurité sociale, destiné à accompagner les propositions innovantes. Cela répond à une demande issue de notre expérience pour favoriser l'accès aux soins. [Lire la suite](#)

Vidéos en ligne, un nouveau support mis en œuvre

Afin d'être au plus près des équipes et de l'actualité des centres de santé, la FNCS lance en 2020 les zOOM des centres de santé, un nouveau format de diffusion d'informations et d'échanges d'expérience en webinaire permettant à 15 professionnels de faire un focus sur un sujet important durant 2h maximum.

Pour recruter des assistants médicaux, Webinaires, supports et vidéos



Début septembre 2020, le décret d'application de l'avenant 3 de l'accord national publié précise le financement lié au recrutement des assistants médicaux en centre de santé. Dès cette publication, la FNCS informe ses adhérents sur les conditions d'éligibilité, les objectifs attendus d'accroissement de la patientèle, les montants des aides, ainsi que sur les missions composant cette nouvelle fonction, les profils professionnels à recruter et les formations. Pour accompagner les centres de santé dans leur contractualisation avec leur CPAM, l'élaboration de leurs fiches de poste et le recrutement d'assistants médicaux, la FNCS propose :

- 🕒 Un diaporama détaillant toutes les informations nécessaires aux centres de santé
- 🕒 Des exemples de fiche de poste élaborées à partir d'initiatives de centre de santé d'IDF
- 🕒 Deux webinaires les 4 et 11 décembre 2020
- 🕒 Trois vidéos de témoignage de centres de santé, notamment de deux franciliens

[Lire ICI la présentation des financements des assistants médicaux](#)

Séminaires

Outiller les centres de santé dans leur participation aux CPTS

Septembre 2020, la journée de séminaire consacrée à la question du développement des CPTS et par conséquent, à la coopération entre les acteurs de la santé, a été l'occasion d'entendre les parties prenantes, de questionner les institutions, de partager les expériences de terrain.



Cette journée visait à permettre de : S'approprier les attendus de l'ACI-CPTS ; Connaître les étapes vers la contractualisation et les modalités d'accompagnement ; Évaluer les enjeux des statuts, de la gouvernance et de la gestion médico-économique, des coopérations et des coordinations avec les acteurs médico-sociaux et les DAC.

42 professionnels de 27 centres de santé ont fait le déplacement pour entendre les intervenants institutionnels : Ministère de la santé, Assurance Maladie, Assurance maladie, ARSIF ainsi que les témoignage de terrain de cadre de santé à l'initiative de CPTS dont :

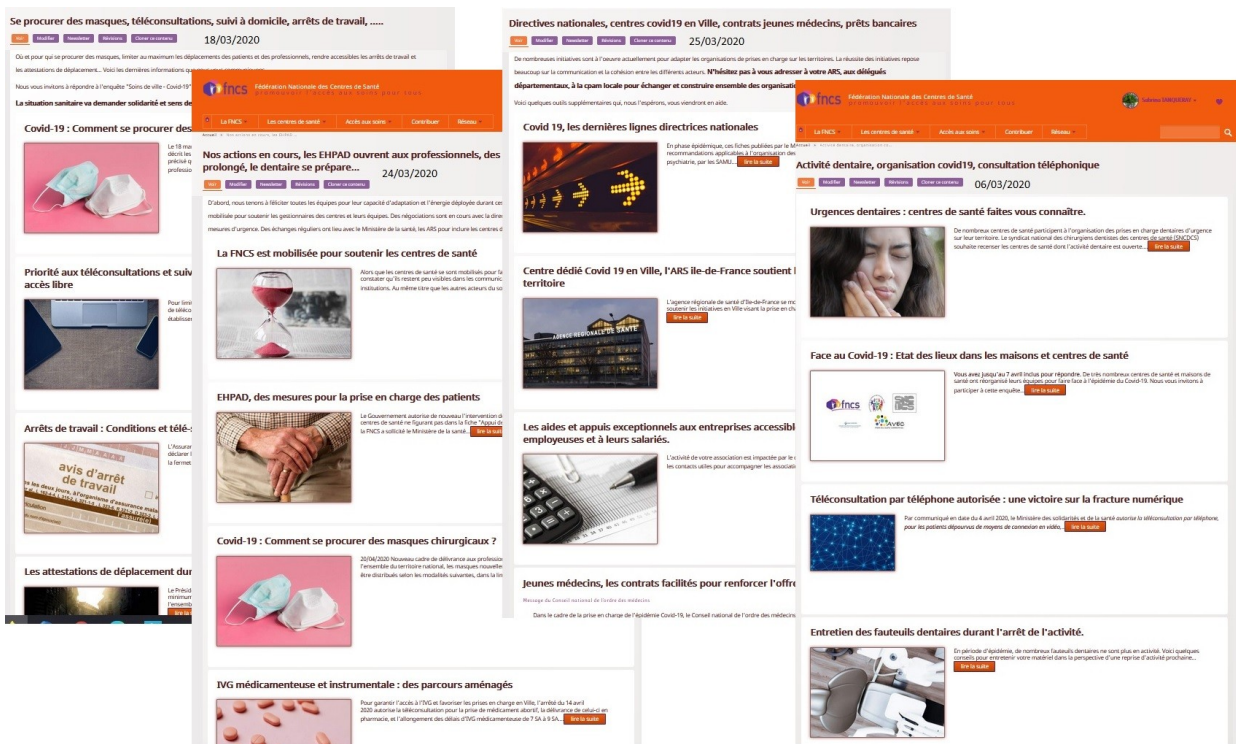
Nanterre : "Prendre le temps" a été le maître mot, pour construire les relations entre les différents professionnels de santé du territoire. La bienveillance, l'absence de toute prééminence et le plaisir partagé ont été les clefs de la réussite, pour mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs. L'épidémie de Covid-19 a permis d'accéléré l'adoption par tous d'une cause commune au profit de la population du territoire. [Voir la vidéo de présentation de la CPTS de Nanterre](#)

Pantin : Initiée en 2018 par le centre de santé municipal de Pantin et la maison de santé pantinoise, cette CPTS est née des collaborations universitaires en développement depuis plusieurs années sur le territoire. Sans se positionner dans un rôle de leader, la commune de Pantin offre un soutien régulier au développement de la structure. Cette orientation a favorisé dans sa construction, la mobilisation et l'implication des professionnels libéraux récemment arrivés sur la commune. D'autre part une forte volonté d'inclure tous les acteurs du soin se traduira par l'inclusion prochaine dans la gouvernance, d'acteurs sociaux et médico-sociaux, ainsi que de représentants des usagers.

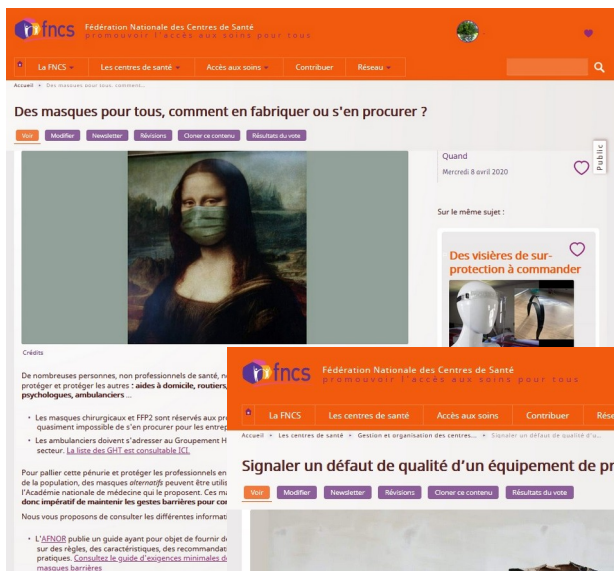
Après l'élaboration collective du projet de santé, **sa validation a été effective le 15 septembre 2020.** [Voir la présentation de la CPTS de PANTIN](#)

Durant la pandémie, l'information aux adhérents s'est accélérée

22 [info adhérents FNCS] ont été publiées au cours de l'année 2020



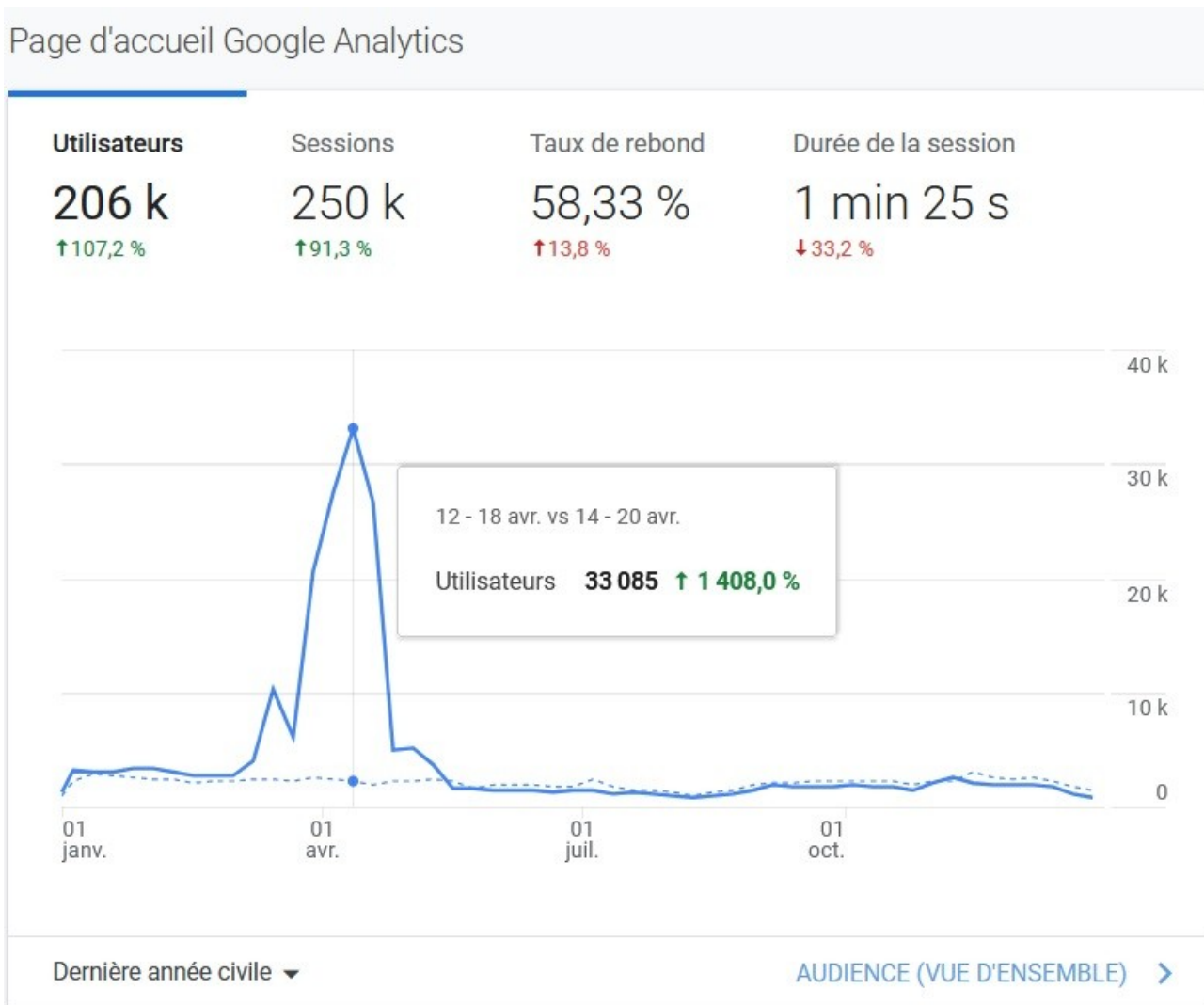
106 articles ont été rédigés pour informer des dispositions liées à la pandémie



- Il sera possible jusqu'au 31 juillet de saisir sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) une demande d'avance au titre de l'indemnisation de perte d'activité pour la période du 1er juin au 30 juin, selon les mêmes modalités que pour les précédentes périodes. Si vous avez déjà fait votre déclaration pour les premières périodes, les montants 2019 déjà déclarés seront pré-remplis dans la nouvelle déclaration, avec possibilité de les modifier si vous jugez que c'est nécessaire. Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pourrez encore faire la déclaration au titre du mois de mai jusqu'au 14 juillet. Pour rappel, pour pouvoir bénéficier de l'indemnisation, dont le montant sera calculé fin 2020, il est nécessaire de demander une avance via le téléservice. Si aucune avance n'est sollicitée, la demande d'indemnisation n'est pas enclenchée. Il n'est pas possible techniquement de modifier la déclaration une fois que vous l'avez validée, aussi est-il très important de vérifier les données renseignées avant de procéder à leur validation, afin de ne pas s'exposer au risque de devoir rembourser une partie de l'avance à l'issue du calcul final de l'indemnisation. Il est maintenant possible d'indiquer lors de la déclaration les revenus tirés d'activités non salariées en structures de soins (ESMS, SSIAD, HAD...)
- La question du plafond à 200 000 € a été arbitrée : le montant total de l'indemnisation, qui couvre de mi-mars à fin 2020, ne sera pas supérieur à 200 000 €.

La fréquentation du site de la FNCS

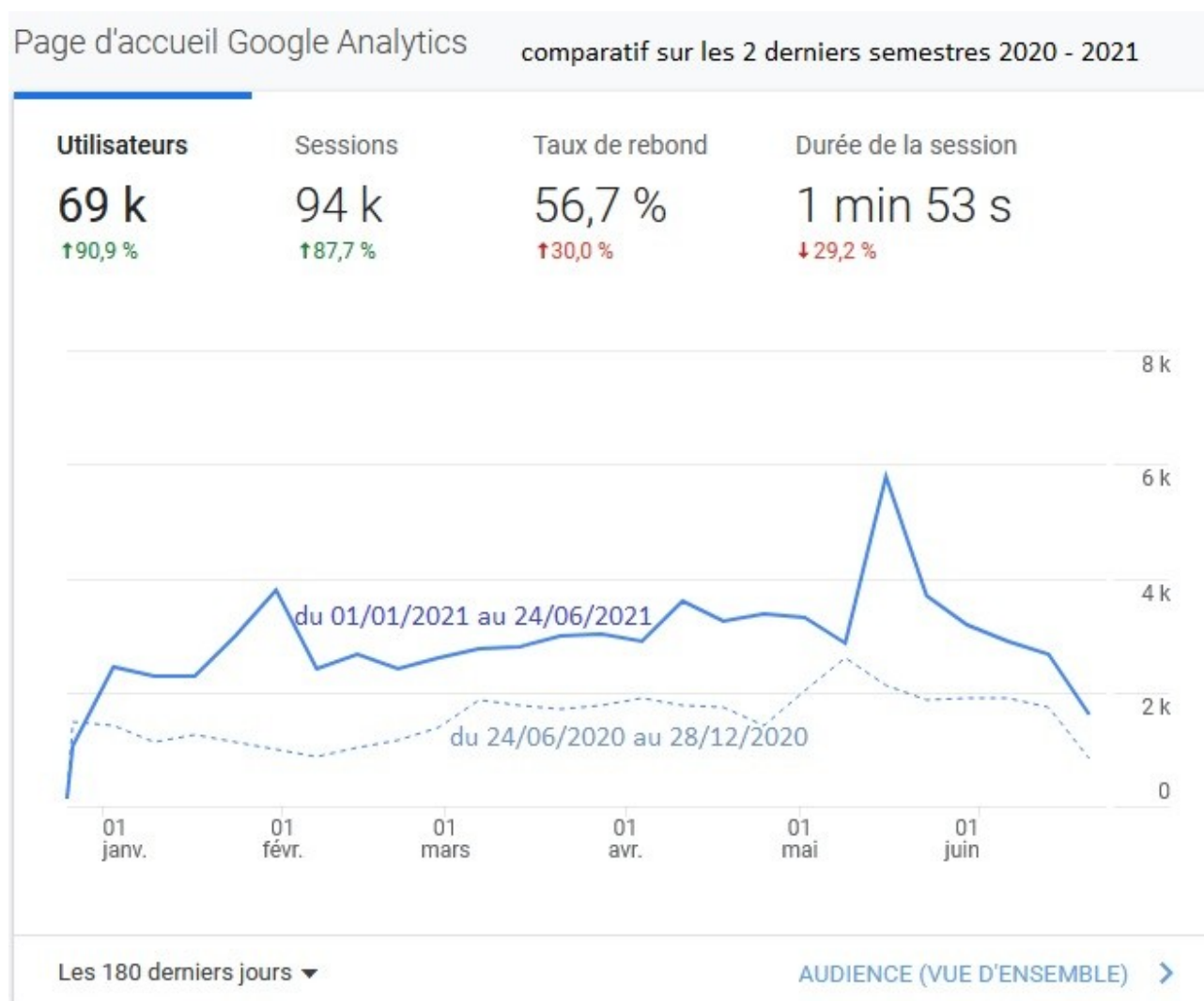
A partir du 22/03/2020 la fréquentation du site est exponentielle, jusqu'à atteindre **33 085 utilisateurs la semaine du 12 au 18 avril 2020**.



Plus globalement on note une augmentation des consultations en 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d' Utilisateurs	7 147	18 071	42 009	99 699	205 227
Nombre de pages vues	58 676	91 054	197 076	372 065	500 999

La tendance semble se confirmer en 2021 avec une fréquentation sur les 6 premiers mois plus forte que le semestre précédent.



L'espace des offres d'emploi totalise près de 10 000 vues en 2020

On observe une diminution des annonces publiées sur le site ainsi que des candidatures postées par les professionnels. Cette diminution s'explique par l'arrêt total de l'activité durant les mois de mars et avril 2020 avec une reprise très faible les mois de mai et juin suivants.

	2016	2017	2018	2019	2020
Annonces publiées	12	110	143	180	160
Candidatures postées	93	95	123	219	121

FNCS

3/5 rue de Vincennes

93100 Montreuil

Tél. : 01 48 51 56 22 – contact@fncs.org